



# SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°251

FEVRIER 2018

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 FEVRIER 2018

**Présents : 14**

**Absents excusés :** Claude LEVRAUD qui donne pouvoir à Nicolas GURIEC  
Karine BERTHO qui donne pouvoir à Emmanuelle GONÇALVES  
Yoann COLPIN

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20 h  
**Isabelle SIRLIN est nommée secrétaire de séance.**

Ordre du jour :

- A- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 Janvier 2018.
- B- DELIBERATIONS.
  - 1- Subventions aux associations.
  - 2- Convention et subventions aux établissements scolaires de SAINT-DOLAY.
  - 3- Souscription d'une ligne de trésorerie.
  - 4- Exonération de pénalité de rupture de contrat de Maîtrise d'œuvre pour le 2, rue de COUESLAN.
  - 5- Commission Bâtiments Communaux : devis électricité pour salle de réunion à la médiathèque.
  - 6- Vente d'un terrain dans la zone d'activités de la FOUÉE.
- C- INFORMATIONS.
  - 1- Tirage au sort pour le jury d'assise.
  - 2- Bilan médiathèque.
  - 3- Abattage d'un arbre rue de la PICARDIE.
- D- QUESTIONS DIVERSES.
  - 1- Echange avec le directeur régional d'ORANGE pour internet.
  - 2- Dégradation du Kiosque.
  - 3- Chenilles processionnaires du chêne.
  - 4- Recherche correspondant Ouest-France.
  - 5- Vilaine en fête.
  - 6- Demande de renseignement sur les travaux de la salle des sports.
  - 7- Stationnement devant les commerces.
  - 8- Argent de poche.

**A- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 Janvier 2018.**

**Accord du conseil à l'unanimité soit 15 voix pour (Béatrice BALAC est arrivée après le vote).**

**B- DELIBERATIONS.**

**1- Subventions aux associations.**

Yves BERTHO présente aux élus les demandes de subventions des associations qui ont été validées par la commission finances du 5/02/2018.

Associations	Subventions	Oui	Non	Blanc
C.C.A.S SAINT-DOLAY	5 000 €	14		1
UNC - AFN	350 €	14		1
Eau et Rivière de Bretagne	56 €	11	3	1
Office Municipal des Sports de SAINT-DOLAY	6686,10 €	14		1
Association Familles Rurales (section couture)	117 €	14	1	
ACCA (Chasseurs)	350 €	14	1	
FNATH (accidentés du travail)	56 €	14		1
Echange et Partage – Deuil	56 €	13		11
Le Souvenir Français – Canton de La Roche-Bernard	100 €	14		1
CUMA (prêt de matériel à la commune)	60 €	15		
Coups de pouce aux devoirs	106 €	15		
Resto du Cœur du Morbihan	300 €	15		
L'Outil en Main – Estuaire de La Vilaine - FEREL	106 €	14	1	
FAVEC – Fédérations des conjoints survivants et parents d'orphelins	96 €	13	1	1
Cinéma La Couronne – La Roche Bernard	861 €	15		
SEMAGRI	200 €	13	1	1
Vilaine en Fête	150 €	15		
Les Sauveteurs en Mer - DAMGAN	100 €	13	2	
Club Rochois Gymnastique – La Roche-Bernard	56 €	14	1	
L'Aparté – Théâtre – SAINT DOLAY	106 €	14		1
Prévention Routière (Comité Départemental du Morbihan)	60 €	15		
FILERI - FILERA	270 €	13	2	
ACCA (chasseurs) Remboursements des indemnités pour les 12 piégeurs de ragondins	600 €	15		
Jeunes Agriculteurs – Canton de la Roche Bernard (organisation d'une fête de l'agriculture départementale)	300 €	13		2

**Accord du conseil suivant tableau ci-dessus (15 votants, Béatrice BALAC est arrivée après le vote).**

**2- Conventions et subventions aux établissements scolaires de SAINT DOLAY.**

Emmanuelle GONÇALVES rappelle le mode de calcul de la subvention attribuée à l'école NOTRE-DAME JEANNE D'ARC au titre de la convention, qui est le coût moyen de l'élève des trois dernières années de l'école publique, soit :

- 1 178,67 € pour un élève en classe maternelle soit 47 146,80 € pour 40 élèves.
- 260,56 € pour un élève en primaire soit 21 365,92 € pour 82 élèves.

Soit un total de 68 512,72 €

D'autre part il est attribué 46,00 € par élève pour les fournitures scolaires soit 5 612 € pour 122 élèves, 12 € par élève pour l'arbre de Noël soit 1 464 € pour 122 élèves et 33 € pour les activités socio-éducatives soit 4 026 € pour 122 élèves, soit un total de subventions de 11 102 €.

Il est entendu que les enfants fréquentant les écoles publiques de La Roche-Bernard ou Missillac bénéficieront de ces mêmes subventions.

Les subventions de l'arbre de Noël et les activités socio-éducatives seront versées à l'Association des professeurs de l'école publique ARC EN CIEL, soit pour 111 élèves 4 995 €

**Accord du conseil à l'unanimité des présents soit 15 votants (Béatrice BALAC est arrivée après le vote).**

**3- Souscription d'une ligne de trésorerie.**

M. le Maire propose aux élus de souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 250 000 €. Quatre banques ont été consultées et trois ont répondu. L'offre de la Banque Postale qui est la moins disante a été retenue pour un montant de 230 000 € avec un taux variable « EONIA + 0,90% de marge, une commission d'engagement de 0,15% du montant soit 345 € et une commission de non utilisation de 0,10% du montant non utilisé.

**Accord du conseil avec 15 voix pour et 1 voix contre.**

**4- Exonération de pénalité de rupture de contrat de Maîtrise d'œuvre pour le 2, rue de COUELAN.**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le maître d'œuvre retenu pour la rénovation de l'ancien presbytère a déposé son bilan et suite à cette rupture de contrat anticipé, il doit une pénalité de 330 €. Au vue de ses difficultés financières, il propose l'exonération de cette pénalité.

**Accord du conseil avec 7 voix pour et 9 abstentions.**

**5- Commission des Bâtiments Communaux : Devis.**

Patrick GERAUD rappelle que la salle de réunion de la médiathèque est mal éclairée et plus précisément pour les expositions. Après avoir réuni la commission bâtiment le 8/02/2018, il est proposé de refaire cet éclairage par l'entreprise Michel LEFUR de SAINT-DOLAY pour un montant de 3 669 € HT.

**Accord du conseil à l'unanimité.**

**6- Vente d'un terrain dans la zone d'activités de la FOUÉE.**

M. le Maire informe les conseillers municipaux du projet d'extension de l'entreprise LEMEE LTP sur la zone d'activités de La FOUÉE. Dans cette extension il y a une parcelle de 174 m<sup>2</sup> appartenant à la commune (délaisé de voirie) qui est proposée à l'entreprise LEMEE LTP au même prix que la communauté de communes ARC SUD BRETAGNE (15 € le m<sup>2</sup>) soit un montant de 2610 €, net de frais.

**Accord du conseil à l'unanimité.**

**C- INFORMATIONS.**

**1- Tirage au sort pour le Jury d'assise.**

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la préfecture nous demande de tirer au sort 3 personnes à partir des listes électorales pour le jury d'assise. Les trois personnes tirées au sort seront averties par courrier.

**2- Bilan médiathèque.**

Isabelle SIRLIN fait part aux conseillers municipaux du bilan de la médiathèque. En 2017 il y a eu 541 adhérents et 11 classes des 2 écoles ont fréquenté la médiathèque. Il y a eu 507 livres, 50 DVD et 23 CD d'achetés pour une somme de 10 979,11 €. Actuellement, 11 053 livres, périodiques, DVD, CD et CDROM sont en fond propre à la médiathèque et 1 468 livres, DVD et CD appartiennent à la MDM (Médiathèque Départementale du Morbihan de Vannes).

Les animations en 2017 ont eu une bonne fréquentation avec 250 visiteurs aux journées du patrimoine en particulier. Pour 2018 beaucoup d'animations sont prévues.

Au nom du Conseil Municipal, Monsieur le Maire tient à remercier tous les acteurs de cette dynamique à la médiathèque municipale.

Pour le Feu d'Artifice, la commission propose de retenir la société BRETAGNE PYRO pour un montant de 2 250 € TTC.

**3- Abattage d'un arbre rue de la PICARDIE.**

M. le Maire informe les élus sur le problème de danger provoqué par un arbre rue de La Picardie. En effet, dernièrement des branches sont tombées à la suite de forts coups de vent. Afin d'éviter un accident, le Maire propose de le faire abattre par une société et l'entreprise ARBREIZH la moins disante a été retenue pour un montant de 857 €.

**Accord du conseil à l'unanimité.**

**D- QUESTIONS DIVERSES.**

**1- Echange avec ORANGE pour internet.**

M. le Maire informe le conseil municipal de la rencontre avec « ORANGE » représenté par le directeur régional M. DE KERHOR et la directrice départementale Mme HENRY. Après discussion il en ressort qu'ORANGE n'a pas de solution immédiate mais dans le cadre du développement de la fibre optique en Bretagne par MEGALIS, il serait possible de débloquer la situation. Pour ce faire, la commune va écrire à la communauté de communes ARC SUD BRETAGNE qui a la compétence, de prendre en considération notre demande et faire les démarches nécessaires auprès des services concernés du Département et de la Région Bretagne.

**2- Dégradation du Kiosque.**

Isabelle SIRLIN signale que des dégradations ont eu lieu au KIOSQUE près de la salle des sports. M. le Maire rappelle que cette structure a été réalisée par des jeunes de SAINT-DOLAY. Les auteurs de ces actes n'ont aucun respect par rapport à ces jeunes qui se sont investis dans ce projet.

**3- Chenilles processionnaires du chêne.**

La FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) du Morbihan propose une campagne de traitement biologique préventif contre la chenille processionnaire du chêne à partir de la deuxième quinzaine d'Avril 2018. Les tarifs et les renseignements complémentaires sont disponibles au secrétariat de la mairie.

Si vous êtes intéressés, merci de vous inscrire en mairie avant le 26 mars 2018.

**4- Recherche correspondant Ouest-France.**

Nous vous signalons que OUEST-FRANCE recherche un(e) correspondant (e) pour couvrir l'actualité de SAINT-DOLAY et THEHILLAC.

Contact : Rédaction de VANNES 15 rue de CLOSMADÉUC 56000 VANNES.

Par mail : [redaction.vannes@ouestfrance.fr](mailto:redaction.vannes@ouestfrance.fr) ou par téléphone au 02 97 47 42 05 du lundi au vendredi de 9h à 12h.

**5- Vilaine En Fête.**

Isabelle SIRLIN informe les élus que la manifestation « Vilaine en Fête » au pont de CRAN aura lieu le jeudi 10 mai 2018. L'OMSCL de SAINT-DOLAY sera en charge de l'organisation sur place. Elle remercie les entreprises qui ont bien voulu être annonceurs sur la page réservée à la commune de SAINT-DOLAY dans le livret de « Vilaine en fête » qui sera édité en 15 000 exemplaires.

**6- Demande de renseignement sur les travaux de la salle des sports.**

Nicolas GURIEC demande à M. le Maire des précisions sur les travaux de la salle des sports. Il signale que le dernier plan fourni par l'architecte ne serait pas à jour par rapport à la dernière réunion du COPIL (Comité de Pilotage). Le Maire lui répond que pour lui, le plan est à jour et qu'il y a une réunion de prévue avec l'architecte le mardi 6/02/2018 afin de préparer le cahier des charges avant appel d'offres.

**7- Stationnement devant les commerces.**

Emmanuelle GONÇALVES fait remarquer que les places près des commerces de la place de l'église sont occupées par les habitants proches de celle-ci. Afin de faciliter l'accès aux commerces, merci aux résidents d'aller se garer sur les parkings proches (rue de la Picardie par exemple).

**8- Argent de poche.**

Emmanuelle GONÇALVES informe les jeunes intéressés par « Argent de Poche » de prendre contact auprès de Carole à l'ALSH.

**ECOLE ARC EN CIEL**

Le conseil d'école du jeudi 15 février 2018 a décidé de solliciter une dérogation auprès de la DASEN (Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale) pour le retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018/2019.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 29 MARS 2018 A 20 HEURES**

**L'espace Info Energie du GIP du Pays de Vannes** répond gratuitement et objectivement aux questions des particuliers sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Il fait partie du réseau coordonné et financé par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et le Conseil Régional de Bretagne. Vous pouvez les contacter tél 02 97 26 25 25 et mail : [infoenergie@pays-vannes.fr](mailto:infoenergie@pays-vannes.fr)

**Enedis** (l'Electricité En Réseau) vous informe qu'il va réaliser un programme d'élagage sur les lignes à moyenne tension. Avant toute intervention, l'entreprise mandatée par Enedis, prendra contact avec la mairie pour informer du lancement de la campagne. Les travaux seront réalisés en deux phases : une phase inventaire permettant de recueillir l'accord des propriétaires et une phase travaux pouvant entraîner des coupures d'alimentation programmées.

**L'association Familles rurales (section couture)** organise le Jeudi 1er Mars 2018 à la salle polyvalente de SAINT-DOLAY, une information sur la sécurité routière pour les seniors.

**Le Marché Communal de SAINT-DOLAY du vendredi** de 16 à 19 heures accueille un nouveau commerçant : Les maraîchers de la ferme de CRANHOUEZ à THEHILLAC vous proposent des légumes BIO variés.

**Le Club des Ajoncs d'Or Saint-Dolay/Théhillac** organise un LOTO le 18 mars 2018 à la salle polyvalente.

**Représentations théâtrales de l'association APARTE DOLAYSIEN** les 7 – 14 et 15 avril 2018 à la salle polyvalente.

Tarifs : 7 € adultes – 4.50 € pour les enfants à partir de 12 ans.

Vos prochains rendez-vous à la Médiathèque de Saint-Dolay

**Du 7 mars au 7 avril, la médiathèque vous propose une thématique consacrée aux « *Expressions de femmes* ».**

Pendant 1 mois, le prêt documentaire mettra en valeur l'expression des femmes dans la littérature, la musique, le cinéma, les sciences, la politique ... etc.

**À découvrir également :**

Une exposition de portraits photographiques de Yann Rollo van de Vyver *Femmes du monde*.

**Deux soirées à ne pas rater !**

Jeudi 15 mars à 20h30 : Cinéma : projection du film documentaire *Quand les femmes ont pris la colère* (1977, 72 mn, Réalisé par Soazig Chappedelaine et René Vautier / Résumé : *Luttes ouvrières. 1975 : usine Tréfinmétaux, à Couëron, banlieue de Nantes. Une grève classique au départ, pour soutenir les revendications salariales. Lutte où les femmes « prirent la colère » en occupant le bureau du directeur qui refusait de les recevoir.*

Vendredi 23 mars à 20h30 : Poésies et Chants : *Rimes féminines*. Textes de femmes interprétés par Martine Monnier et Edwige Lourmière.

Les animations proposées à la médiathèque sont gratuites, mais en raison du nombre de places limité, nous vous conseillons de réserver par téléphone ou par email.

Tél. : 02 99 90 29 29. Email : [mediatheque@saintdolay.fr](mailto:mediatheque@saintdolay.fr)

Retrouvez plus d'informations sur la page Facebook de la médiathèque **@MediathequedeSaintDolay** ainsi que sur le site de la commune [www.saintdolay.fr](http://www.saintdolay.fr). La médiathèque est ouverte le mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h / le vendredi de 15h à 18h / le samedi de 9h à 12h30.